

Pendant sa tournée pancanadienne en décembre 1987, l'ambassadeur du Canada pour le désarmement, M. Douglas Roche, a évoqué certaines des plus importantes conséquences de la signature du Traité sur les FNI :

De toute évidence, l'entente visant à éliminer tous les missiles nucléaires de moyenne et de courte portée (FNI) représente une percée dans le rétablissement des relations Est-Ouest. Pour la première fois, toute une catégorie d'armes sera détruite. Même si l'entente aboutit à l'élimination de seulement 3 p. 100 de l'arsenal nucléaire mondial, son importance politique est énorme.

On peut affirmer que le processus de négociation bilatérale a donné là des résultats concrets.³

Le débat parlementaire

À la Chambre des communes, le 8 décembre 1987, des représentants de chaque parti ont émis leur opinion sur la signature du Traité sur les FNI. Le député conservateur Alex Kindy a fait une mise en garde contre la tendance que l'URSS a eue dans le passé à ne pas toujours respecter les accords internationaux :

Cette visite a pour but la signature d'un traité interdisant les missiles nucléaires de portée intermédiaire. Certains y voient un pas vers l'élimination des arsenaux nucléaires. Qui oserait le contester ?

Le seul problème, c'est que les États-Unis, démocratie, signent un traité avec la première puissance coloniale du XX^e siècle. On sait avec quelle inégalité l'Union soviétique respecte les traités... Les accords de Yalta prévoyaient la tenue d'élections libres en Pologne et dans d'autres pays satellites. Quarante ans plus tard, nous attendons toujours ces élections...

Replaçons la signature de ce traité de désarmement dans son véritable contexte.⁴

³ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Discours, 87/71, 8 décembre 1987, page 1.

⁴ Débats de la Chambre des communes, 8 décembre 1987, p. 11583.